



Communiqué de presse

Uzès, le 7 janvier 2026

L'AOP Duché d'Uzès : Une nouvelle ambition entre excellence technique et patrimoine mondial

L'appellation Duché d'Uzès fait évoluer son cahier des charges, homologué par l'arrêté du 5 décembre 2025 (publié au JORF du 17 décembre 2025). En réaffirmant son identité de vins d'assemblage et en intégrant officiellement la mention « Vignoble de la Vallée du Rhône », l'AOP offre plus de liberté à ses vignerons tout en ancrant son territoire au pied du Pont du Gard.

L'art de l'assemblage : l'équilibre et la complexité

Le nouveau cahier des charges simplifie les règles pour permettre aux vignerons de mieux exprimer la complexité de leur terroir. L'idée est de gagner en flexibilité pour prendre le meilleur de chaque cépage selon les millésimes :

- **Un ADN préservé** : L'identité reste portée par le Viognier (blancs), la Syrah (rouges) et le Grenache Noir (rosés).
- **Souplesse créative** : La part des cépages secondaires devient plus flexible. Sur les blancs, cela permet notamment de mieux valoriser des variétés de caractère comme le Rolle (Vermentino) tout en gardant la part belle au Viognier.
- **Reconnaissance Vallée du Rhône** : Signe de cette montée en gamme, les vignerons peuvent désormais apposer la mention « Vignoble de la Vallée du Rhône » sur leurs étiquettes, rattachant officiellement l'appellation à cette grande famille de crus mondiaux.

Amélioration technique : le choix de la qualité

L'arrêté du 5 décembre 2025 acte une avancée majeure pour le cépage emblématique de l'Uzège :

- **Viognier en taille longue** : Désormais autorisée, cette méthode de taille favorise une production plus qualitative et régulière, permettant une expression aromatique plus fine.
- **Pratiques raisonnées** : L'appellation renforce son cadre environnemental avec l'interdiction du désherbage chimique total des parcelles et du paillage plastique à la plantation.

Le Pont du Gard entre dans l'Appellation

L'évolution géographique est historique : avec l'intégration de **10 nouvelles communes**, dont **Vers-Pont-du-Gard**, le vignoble englobe désormais l'un des monuments les plus célèbres au monde.

- **L'Aqueduc romain comme trait d'union** : Le vignoble devient le lien vivant de cet ouvrage antique qui partait d'Uzès pour alimenter Nîmes en traversant les terres de l'appellation.
- **Un territoire d'exception** : Entre les **Cévennes**, la magnifique cité d'**Uzès** et le **Pont du Gard**, l'AOP s'affirme comme une destination œnotouristique majeure au cœur du Gard.

L'AOP Duché d'Uzès en chiffres :

86 communes traversées par l'histoire romaine.

285 hectares de vignes en production sur des terroirs de coteaux (sur un potentiel de 2200ha).

40 caves et domaines engagés dans cette nouvelle dynamique.

96 % des volumes sont issus de **démarches environnementales certifiées (dont 40% en Bio)**.

Contact Presse

DUSSERRE Amandine | 04 66 20 42 70 – 06 78 60 46 30 | vigneronssducheuzes@wanadoo.fr